

DECRET N° 82-52 du 9 Février 1982

portant nomination des Camarades  
GUY Toni et GBETIN Antoine respec-  
tivement en qualité de Directeur  
et Directeur Adjoint du Commandement  
des Régions Douanières.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 février 1982.

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade GUY Toni est nommé Directeur du Commandement des Régions Douanières.

Article 2. - Le Camarade GBETIN Antoine est nommé Directeur Adjoint du Commandement des Régions Douanières

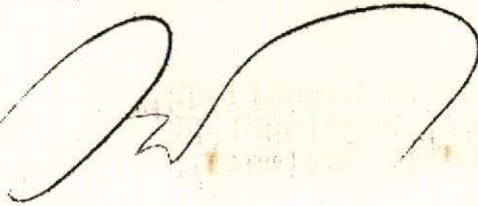
Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Février 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 MF 5  
MDN 5 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses sections 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 EMFSP 5 DB-DCF-DSDV-DI Trésor 20 BCP 1  
UNB-FASJEP-INSJA-BN-DAN 10 Préfets 6 Intéressés 2 JORPB 1 EMG/  
FAP 4 EM/FDN 4 DSI 4 CAB-Mil 4 Commandement des Régions Douani-  
ères 4.-